

COMMUNIQUE DE PRESSE

Groupe Ressource COVID-19 : Point d'actualités - Octobre 2020

La recrudescence de l'épidémie COVID-19 sur le territoire national a amené la conférence des présidents de CME de CHS à réactiver le groupe ressource PSY/COVID-19 qu'elle avait installé dès le 24 mars 2020.

Dans ce contexte une réunion du groupe ressource PSY/COVID-19 s'est tenue le vendredi 2 octobre 2020 pour faire le point sur l'impact de la situation épidémique au sein des établissements spécialisés. Il est proposé de mettre l'accent sur les aspects suivants :

- L'ensemble des patients ont été accompagnés lors du déconfinement. Une attention particulière a été portée en direction des patients dit « perdus de vue ».
- Depuis le déconfinement l'activité hospitalière en psychiatrie est restée très soutenue, avec des DMS qui se sont allongés générant de fortes tensions capacitaires et des augmentations significatives des temps d'attente aux urgences pour hospitalisation. Parallèlement, l'activité ambulatoire a connu elle aussi une forte augmentation avec en particulier des demandes de soins de la part de patients non connus.
- La même tension est constatée en psychiatrie infanto-juvénile avec une nouvelle augmentation des demandes depuis de la reprise de la scolarité.
- La réactivation du plan blanc et des cellules de crise dont certaines étaient en situation de veille sanitaire doit être envisagée dès que la situation épidémique l'impose.
- Une extrême vigilance reste nécessaire pour éviter la propagation virale auprès des patients pris en charge dans un souci de prévention des formes graves et de réduire le recours aux hospitalisations dans les services MCO. Les articulations avec les établissements MCO doivent être réinvesties dès à présent pour anticiper les procédures de transfert des patients COVID positifs dès que leur état clinique le nécessite.
- Une même préoccupation pourrait être portée aux patients développant des troubles psychiques dans les suites d'une infection COVID-19 et relevant d'une prise en charge concertée psychiatrique ou médico-psychiatrique avec les équipes de soins somatiques.
- Les activités thérapeutiques (CMP, CATTP, Hôpitaux de jour...) doivent être maintenues dans le respect des gestes barrières. Le fonctionnement des structures de soins ambulatoires doit s'adapter à l'évolution épidémique en évitant autant que possible toute fermeture. Le maintien des séjours thérapeutiques est examiné au cas par cas.

.../...

- L'expérience de la première vague épidémique conduit à privilégier la prise en charge des patients COVID positifs en fonction de leur état clinique dans les unités d'hospitalisation temps plein conventionnelles. Les libertés d'aller et venir doivent être respectées et toute restriction à l'exercice de ces libertés doit être justifiée et proportionnée. La réinstallation d'unités dédiées doit être discutée et traitée en fonction d'un seuil raisonnable de patients COVID positifs permettant leur prise en charge dans des conditions de sécurité sanitaire nécessaire au bon fonctionnement de l'unité. Les visites et les permissions tiennent compte de la situation épidémique et peuvent être examinées au cas par cas.
- En milieu hospitalier le respect des mesures de protection sanitaires est facilité par la capacité à disposer de conditions architecturales adaptées telles que les chambres individuelles et des sanitaires privatifs. Une attention particulière est portée au risque de contamination au moment des repas, des activités et des temps de vie en commun.
- La prévention des épisodes grippaux auprès des patients hospitalisés doit être anticipée en disposant des doses vaccinales en quantité suffisantes et en promouvant la vaccination aussi bien auprès des patients hospitalisés qu'auprès des patients suivis en ambulatoire.
- La contamination virale concerne actuellement les personnels hospitaliers à l'extérieur de l'hôpital plutôt que les patients hospitalisés. Les cas de contamination patients-personnels sont rares. La vaccination antigrippale des équipes doit être également fortement incitée en collaboration avec la médecine de santé au travail. L'application des gestes barrières permet de protéger les patients et les professionnels. Il doit être rappelé aux équipes la vigilance lors des réunions, des pauses et des repas mais si cette attention est plus que jamais nécessaire à l'hôpital, elle l'est également dans les transports et dans la vie privée.
- Il est rappelé l'importance de poursuivre l'enregistrement des patients COVID-19 dans la base SIVIC et sur le site ameli pro contact tracing.